

De la relation

DELSOL | AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

#15 Novembre 2016

Journal d'information de
DELSOL Avocats



La joie entrepreneuriale

Chers clients et partenaires,

Dans ce beau roman, doublé d'un film mythique, « Le guépard », Tancrède Falconeri rappelle au Prince Salina : « *Si nous voulons que tout reste tel que c'est, il faut que tout change* ».

Nos nouveaux locaux du quai Lassagne, au bord du Rhône, illustrent cette maxime de la pérennité.

En effet, par cette nouvelle installation du bureau de Lyon, tout change :

- ce n'est plus au 12, mais au 11, quai Lassagne que nous vous accueillons ;
- vous traversez à présent une grande et belle cour du 18^{ème} siècle ;
- c'est à un seul niveau, au rez-de-chaussée, qu'ont lieu désormais nos rendez-vous, réunions, conférences, etc. ;
- la vitrophanie permet de rendre opaques les parois transparentes de nos salles ;
- des cloisons mobiles donnent différentes tailles possibles à plusieurs salles ;
- des écrans « *nouvelle génération* » autorisent des visioconférences nombreuses, lointaines et efficaces.

Un nouvel espace

d'accueil et de réunion à Lyon

Mais tout reste.

En effet :

- le quai Lassagne a été choisi en 1981 par notre fondateur Jean-Philippe Delsol ;
- nous avons gardé les noms de nos salles de réunion, emblématiques des opérations qui y ont été conclues ou des négociations qui y ont été menées, mais aussi des gloires de notre ville ;
- les pentes de la Croix-Rousse, qui ont toujours été un lieu de travail, du textile aux avocats par exemple, conservent leur vocation.

La vraie question est assez évidente : pourquoi vouloir que tout reste tel que c'est ?

Par notre métier, nous vous accompagnons dans des circonstances exceptionnelles, heureuses ou douloureuses. Avec vous, nous partageons des moments forts, intenses, desquels naissent des relations très « *intuitu personae* », telles que la confiance, la complicité voire l'amitié.

Bref, nous voulons garder cette joie de travailler dans un esprit entrepreneurial et convivial. Ces nouveaux locaux nous permettent de soigner « *la qualité de la relation* », à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Amaury
NARDONE

Président
du Conseil
d'administration



La qualité de la relation au cœur de nos préoccupations



Un nouvel espace pour vous accompagner avec efficacité

Notre cabinet est fortement ancré dans le paysage économique lyonnais, pour des raisons historiques bien sûr, son siège étant à Lyon depuis sa création, mais également stratégiques. En effet, la région Auvergne-Rhône-Alpes a toujours été un vivier dense d'entrepreneurs talentueux et dynamiques. Notre équipe basée à Lyon, forte de 14 associés et 32 collaborateurs, positionne le cabinet parmi les premiers de la place.

Nous nous attachons au quotidien à appliquer notre devise « *La qualité de la relation* » dans nos échanges avec nos clients et partenaires. Par ailleurs, notre développement soutenu nous conduit à régulièrement repenser nos modes de fonctionnement et de travail, tant sur le plan humain que matériel.

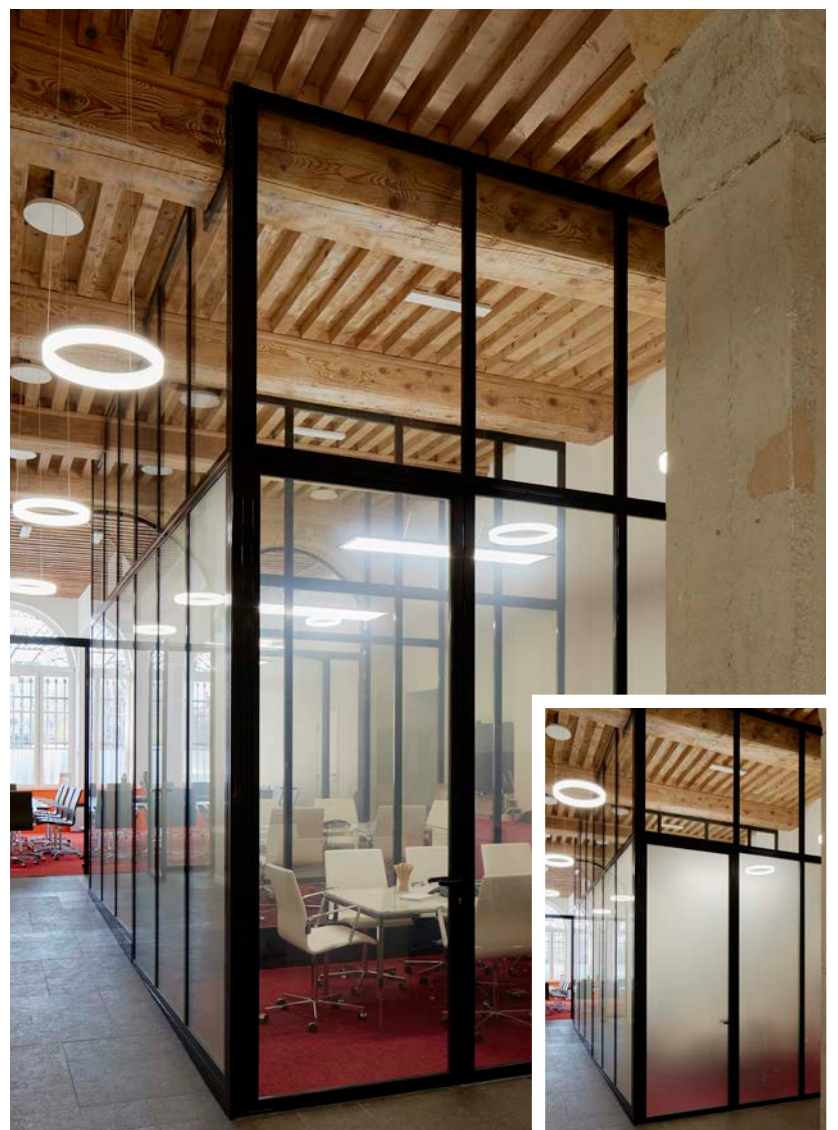
Il était donc incontournable pour accompagner notre croissance, ainsi que celle de nos clients, d'adapter l'espace d'accueil et de réunion de notre cabinet aux nouveaux modes de communication et de collaboration.

Résolument contemporain dans le mobilier et l'aménagement des lieux, nous avons néanmoins tenu à conserver les caractéristiques historiques qui font de l'immeuble où nous avons ouvert notre accueil, un bâtiment exceptionnel : poutres apparentes, plafonds à la française, voûtes en pierre, etc.

L'acquisition d'une partie du 11, quai Lassagne nous permet de nous doter de 250 m² supplémentaires, composés, outre l'espace d'accueil, de 6 salles de réunion équipées à la pointe du numérique, l'ensemble étant accessible directement depuis le quai après avoir traversé une cour intérieure datant du 18^{ème} siècle.



Après 6 mois de travaux, menés de main de maître par Émilie BOUVEUR, architecte (OCTOPUS STUDIO), nous sommes fiers du résultat, parfaitement en cohérence avec la vocation du cabinet qui est d'accompagner ses clients dans le changement.



Le quartier SOUFFLOT : un héritage d'entrepreneurs

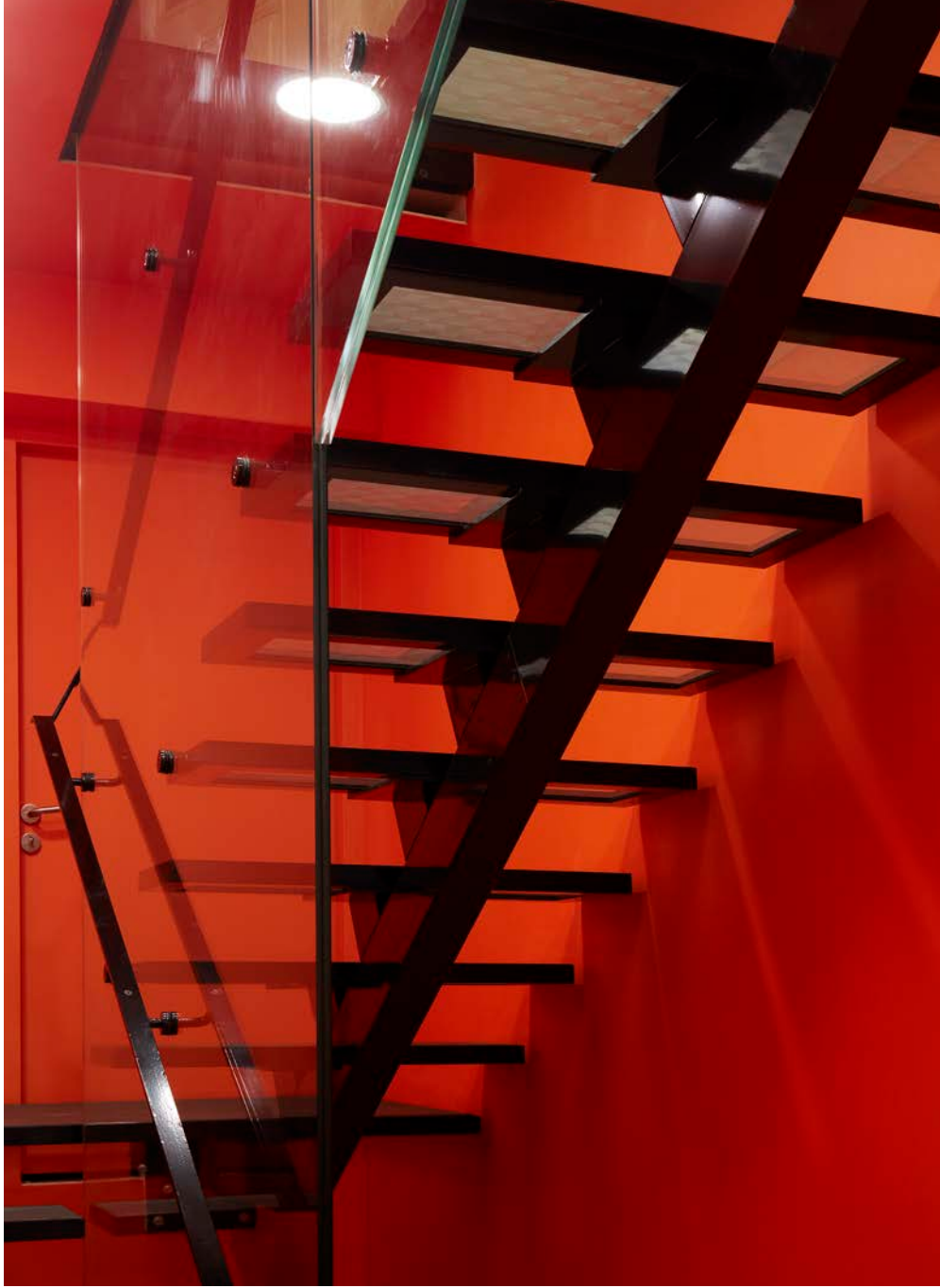
Le quartier dit « SOUFFLOT », où se trouve le siège du cabinet (11/12, quai Lassagne Lyon 1^{er}), est un des quartiers historiques de Lyon. Il est composé d'immeubles dont les allées « traboules », c'est-à-dire, en termes lyonnais, relient une rue à l'autre par des passages piétons. La singularité des traboules de ce quartier, par rapport à celles que l'on peut trouver dans d'autres arrondissements de Lyon, réside dans le fait qu'elles sont constituées de patios intérieurs, parfois pourvus

de fontaines et de baies non vitrées sur cour. Mais la particularité la plus prégnante de ce quartier, et dans laquelle la philosophie du cabinet s'inscrit, est qu'il s'agit d'un quartier construit par des entrepreneurs, pour des entrepreneurs. En effet, sa construction est non seulement pour Lyon la première des opérations d'agrandissement urbain du 17^{ème} siècle, mais c'est également la première opération de spéculation immobilière d'envergure

lancée par SOUFFLOT et ses associés (1749). Dans la continuité de l'œuvre de SOUFFLOT, MORAND, qui était devenu son principal associé, fait l'acquisition de plusieurs lots et devient le véritable promoteur de ce secteur. Le numéro 11 du quai Lassagne, où se trouve désormais l'accueil du cabinet, a été modifié en 1825 par l'architecte BENOÎT pour respecter l'unité du quai, rythmée par des lignes droites, des portes cochères à deux battants et de hautes fenêtres souvent



pourvues de balcons ouvragés. La notion d'embellissement dont le quai a fait profit révèle l'état d'esprit de la bourgeoisie d'affaires de l'époque, négociants et fabricants,



Interview d'Émilie BOUVEUR, architecte d'intérieur

Émilie BOUVEUR, vous êtes architecte d'intérieur et chef de projets chez OCTOPUS STUDIO. Pouvez-vous nous en dire plus sur vous ?

Je possède une dizaine d'années d'expérience acquises à la suite de mes études d'architecture d'intérieur. OCTOPUS STUDIO, chez qui j'exerce depuis bientôt 6 ans, est positionné quasiment exclusivement sur le B to B, dans deux secteurs d'activités prédominants : l'aménagement de bureaux et le « retail » de luxe. Notre mission est de contribuer à la valorisation de l'image de nos clients par celle des lieux d'exercice de leur activité, tout en tenant compte des contraintes techniques, administratives et financières. Nous imaginons l'espace souhaité en fonction des attentes et nous

en coordonnons la réalisation en collaboration avec les différents partenaires prestataires du projet.

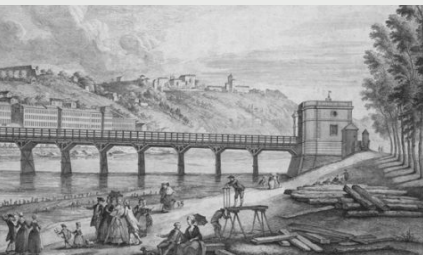
Vous venez d'achever la réalisation d'un important chantier pour DELSOL Avocats. Pouvez-vous nous le présenter ?

Courant 2015, DELSOL Avocats a lancé un appel d'offres auprès de plusieurs architectes. La demande portait sur la mise en lien de deux bâtiments jusqu'alors distincts et de réaménager les lieux afin d'y établir un nouvel espace d'accueil et de réunion. Le métier d'avocats ayant un besoin essentiel de confidentialité, la volonté de DELSOL Avocats était de pouvoir recevoir les personnes extérieures dans de nouveaux espaces dédiés. Nous avons eu le grand plaisir d'être sélectionnés grâce à deux points essentiels, qui je pense, ont fait la différence. Tout d'abord nous avons su retenir le caractère historique du bâtiment pour le mettre en valeur. Ensuite, nous avons fait le pari osé, qui s'est avéré gagnant, de déplacer l'accueil historique du 12, quai Lassagne, pour le situer au 11. Nous trouvions qu'il était intéressant de mettre à profit la très belle cour intérieure classée et merveilleusement conservée. Cette mission a été très complète, bien sûr parce que nous l'avons gérée depuis l'étude de faisabilité jusqu'à son aboutissement ; mais surtout parce que nous avons mené un véritable travail d'équipe

avec le cabinet. La commission travaux mise en place a été nourrie d'échanges très réguliers tout au long de la réalisation.

Quels ont été les challenges à relever et les contraintes à gérer dans ce projet ?

Un des principaux challenges provient de l'histoire des lieux, l'un des bâtiments datant du 18^{ème} siècle et l'autre du 19^{ème}. Ces bâtiments sont classés, ce qui implique inévitablement une vigilance particulière des architectes des bâtiments de France, appuyée par un code de l'urbanisme très strict. La réussite d'un tel projet passe nécessairement par l'organisation fine de toutes les parties prenantes : les entreprises de travaux, les partenaires, les différentes copropriétés, etc. tout cela en garantissant à notre client le respect du projet architectural et des délais, en dépit des contraintes administratives et techniques. Notre ambition était de mettre en valeur l'espace tout en respectant l'histoire des lieux, le tout grâce à des solutions contemporaines. Pour un architecte d'intérieur, travailler dans de tels bâtiments est vraiment exceptionnel. Il s'agit de poursuivre une œuvre sans la dénaturer. Ce défi m'a vraiment animée tout au long du chantier. Je suis donc très heureuse d'avoir eu l'opportunité de travailler sur un tel site.



qui effectuaient déjà il y a deux siècles de nombreux séjours à Paris, en Angleterre, en Espagne et en Italie.

Lyon

Nomination de 3 avocats of counsel

Outre les nouveaux aménagements des espaces de travail, la dynamique de croissance du cabinet se concrétise également par le renforcement de ses équipes.

Le cabinet a donc nommé cet été au bureau de Lyon, trois avocats of counsel : Audrey BABORIER et Colomban de LA MONNERAYE, au sein du département « Droit social - Protection sociale », et Florence ROUILLON-LÉCHÈRE au département « Organisations non lucratives ».

Audrey BABORIER



Audrey BABORIER (33 ans) est avocat au barreau de Lyon depuis 2009 et diplômée de l'université de Lyon III où elle a obtenu un DESS - DJCE avec une spécialisation en droit social. Elle intègre en 2008 le département « Droit social - Protection sociale » de DELSOL Avocats.

Audrey intervient en conseil comme en contentieux auprès d'une clientèle variée de PME, d'organisations à but non lucratif et de groupes de dimension internationale. Elle accompagne ses clients notamment dans la

gestion des problématiques courantes tant au plan individuel que collectif en droit du travail et de la sécurité sociale ainsi que sur les questions de négociations collectives. Sa maîtrise de la langue anglaise l'amène fréquemment à travailler avec des confrères étrangers et des groupes basés en Angleterre et aux États-Unis.

Audrey collabore par ailleurs régulièrement avec les départements « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » et « Organisations non lucratives » sur des opérations de transformations (cessions, acquisitions, fusions).

Colomban de LA MONNERAYE



Colomban de LA MONNERAYE (36 ans), après avoir été inscrit au barreau de Paris et de Luxembourg de 2006 à 2009, est avocat au barreau de Lyon depuis 2010. Diplômé de l'université de Poitiers (DJCE droit des affaires), Colomban possède un certificat en fiscalité et commerce international et un master en droit privé comparé de l'université d'Adélaïde en Australie. Après une expérience de 4 ans au sein du cabinet Noble & Scheidecker à Luxembourg, il intègre en 2010 le département « Droit social -

Protection sociale » de DELSOL Avocats.

Colomban intervient plus particulièrement pour des missions de restructuration et de mobilité internationale. Il a par ailleurs développé pour ses clients des systèmes d'accompagnement de gestion quotidienne des ressources humaines et d'optimisation des coûts. Il intervient auprès d'entreprises industrielles ou de services et exerce aussi bien en anglais qu'en français.

Florence ROUILLON-LÉCHÈRE



Florence ROUILLON-LÉCHÈRE (40 ans), avocat au barreau de Lyon, possède un DESS en contentieux de l'université de Nancy. Avocat au sein du cabinet Toison Villey Broud à Paris de 2002 à 2006 après avoir exercé 2 ans dans la SCP Dupuy, Duval & Associés, Florence rejoint DELSOL Avocats en 2008 où elle intègre le département « Organisations non lucratives ».

Florence possède une solide expertise en organisation et restructuration des associations. Elle accompagne les associations

en difficultés financières et en procédures collectives et les conseille dans la gestion de leurs litiges en interne et en contentieux.

Événements



Une réception organisée à la rentrée de septembre a officialisé l'ouverture de l'espace du 11, quai Lassaragne, où les visiteurs sont désormais accueillis dans une atmosphère historique et décorative, mais également contemporaine et technique..

Anne IMBERT, associée du département « Droit social - Protection sociale » et **Laurent BUTSTRAËN**, associé du département « Organisations non lucratives », ont organisé le 8 novembre à Lyon, un petit-déjeuner sur le thème : « Dirigeants d'associations : êtes-vous vraiment au fait de vos responsabilités ? ».

Camille ROUSSET, associée du département « Droit social - Protection sociale », a invité ses homologues italiens, le 14 octobre, à une conférence-débat sur le thème : « Réforme italienne du marché du travail dite 'Jobs Act' : un exemple à suivre ? Critique et analogie avec la loi El Khomri ».

Alexis BECQUART et **Lionel DEVIC**, associés du département « Organisations non lucratives », ont co-animé le 19 octobre à l'occasion du Forum National des Associations

& Fondations, une conférence sur la transformation des associations et des fonds de dotation en fondations reconnues d'utilité publique. **Laurent BUTSTRAËN**, du même département, est quant à lui intervenu sur les différentes mutations auxquelles doivent actuellement faire face les associations.

Camille ROUSSET et **Fanny CHEKHAR**, avocat, ont animé à Lyon, mardi 11 octobre, une formation sur le thème : « Délégation Unique du Personnel, nouvelle formule : fonctionnement et préconisations pratiques ».

Alexis BECQUART a participé à plusieurs occasions à des formations organisées par Francis Lefebvre sur la fiscalité et la gestion juridique des associations, fondations et fonds de dotation. Il est également intervenu sur la thématique : « Modalités de

gestion d'un office du tourisme : éléments de réflexion sur un choix stratégique » lors des journées des Offices de Tourisme à Saint-Étienne en septembre.

Lionel DEVIC a participé en septembre à une formation organisée par P&NP Finance sur le thème : « Développer les dons et l'investissement solidaire dans le cadre de la gestion d'un patrimoine : un enrichissement de la relation client ».

En collaboration avec le cabinet de conseil Prophyl, **Xavier DELSOL**, associé du département « Organisations non lucratives », a présenté le 20 septembre à Bercy, quatre propositions pour faciliter le développement des fondations actionnaires d'entreprises au cours de la première conférence européenne qui leur était dédiée.

Camille ROUSSET et **Delphine BRETAGNOLLE**, associées du département « Droit social - Protection sociale », ont organisé les 20 et 27 septembre à Lyon, un petit-déjeuner sur le thème de la loi « El Khomri ».

« All you wanted to know about France but never dared ask ! » : **DELSOL Avocats** a accueilli à Paris, **TELFA**, réseau international de cabinets d'avocats d'affaires, dont le cabinet est membre, pendant son séminaire annuel qui s'est tenu du 3 au 5 novembre et dont la thématique était « Why & how invest in France ».

La presse en parle...

Camille ROUSSET, associée du département « Droit social - protection sociale », a participé le 18 octobre à l'émission « L'Eco du Grand Lyon » sur la radio Lyon 1^{ère} (90.2 FM), aux côtés de 3 chefs d'entreprise lyonnais, pour débattre de l'actualité économique nationale et régionale.

Henri-Louis DELSOL, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », a analysé pour la revue Option Finance du 6 octobre l'impact de l'introduction de l'imprévision dans le droit des contrats français et de la nouvelle rédaction de la « MAC clause ».

DELSOL Avocats a été cité dans le magazine Gestion de Fortune d'octobre à l'occasion d'un article portant sur la censure par le Conseil constitutionnel de l'amende de 5 % applicable aux soldes des comptes bancaires ouverts à l'étranger et non déclarés.

Philippe PACOTTE, associé du département « Droit social - protection sociale », a plusieurs fois contribué dans la revue Jurisprudence Sociale Lamy, en collaboration avec son équipe, sur des sujets touchant aux obligations légales des employeurs dans le cas de harcèlement moral, de licenciement pour motif économique ou d'accident du travail.

Mathieu LE TACON, associé du département « Droit fiscal », a apporté son expertise à différentes reprises au cours du dernier semestre, entre autres auprès de LeMonde.fr, au sujet des pénalités à la hausse pour les comptes bancaires à l'étranger ; auprès du magazine Finance & Gestion, pour dresser un état des lieux du régime de l'intégration fiscale ; sur Europe 1 pour débattre de la suppression de l'ISF ; et dans Les Echos, au sujet de la mécanique de l'apport-cession permettant de reporter l'imposition.



Concours annuel du fonds de dotation DELSOL Avocats : les organisations attachées à la dignité de la personne de nouveau récompensées

Remis dans le cadre du Forum National des Associations & Fondations organisé à Paris le 19 octobre, le premier prix de 17 000 € a été attribué à l'association « APESA France », le second prix de 8 000 € à l'association « FRATERNITÉ EN IRAK » et le troisième prix de 5 000 € à l'association « LE ROCHER Oasis des Cités ».

Au lendemain de cette remise de prix, nous avons contacté M. Marc BINNIÉ, Président d'APESA France, l'association lauréate du 1^{er} prix.

Monsieur BINNIÉ, pouvez-vous nous présenter APESA France et son rôle ?

Tout d'abord, je souhaite remercier vivement le cabinet et redire à quel point nous sommes heureux d'avoir remporté ce prix qui va donner un écho encore plus grand à ce qui n'était au départ qu'une « petite idée » locale.

Le dispositif APESA est le fruit de la rencontre entre le greffier que je suis et Jean-Luc DOUILLARD, psychologue clinicien, spécialisé dans la prévention du suicide. APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) a pour vocation de prévenir le suicide des entrepreneurs en difficulté. Son organisation est la suivante : nous avons formé au sein des juridictions pourvues du dispositif, des « sentinelles » (juges, mandataires, greffiers, avocats, banquiers, collaborateurs, etc.) dont le rôle est de reconnaître la souffrance morale des chefs d'entreprises qu'ils rencontrent et de leur proposer de se faire aider psychologiquement. Nous avons en parallèle construit un réseau de

psychologues qui sont également formés aux procédures collectives. Les sentinelles, lorsqu'elles sont confrontées à un entrepreneur qui manifeste une souffrance morale aiguë, émettent une fiche alerte qu'elles adressent à la plateforme de notre partenaire, Ressources Mutuelle Assistance. À l'issue d'un premier entretien d'évaluation, le relais est ensuite passé à un psychologue du réseau APESA. Entre le déclenchement de l'alerte et l'intervention d'un psychologue, il ne se passe pas plus de 24 heures.

La souffrance du chef d'entreprise est un mal peu reconnu. Quelles en sont les raisons ?

Il est difficile de reconnaître sa souffrance quand on est censé incarner l'autorité. C'est le cas des chefs d'entreprises et des professions libérales. Leur situation est souvent enviable. Or il y a de nombreux facteurs qui rendent ces catégories professionnelles « à risque ». Tout d'abord, l'indépendance qui fait peser lourdement le poids des responsabilités. Ensuite, le chef d'entreprise n'a pas de durée légale du travail. Il n'a pas non plus de médecine du travail. Aucune réflexion sur la santé des entrepreneurs et des indépendants



n'est menée. En outre, ils font souvent preuve d'une identification excessive avec leur entreprise. En conséquence, quand les difficultés arrivent, ceux qui étaient des décideurs se trouvent fragilisés. Il leur est compliqué d'admettre qu'ils doivent s'en remettre à d'autres. Il est important de savoir reconnaître la souffrance pour pouvoir la transformer en expérience. Notre dispositif démontre qu'avec des outils simples, il est possible de canaliser cette souffrance et de la convertir en énergie positive.

Vous avez reçu le premier prix du concours 2016 du fonds de dotation de DELSOL Avocats qui vient juste de se dérouler. Quels projets cette somme va-t-elle vous permettre de poursuivre ?

Nous allons tout d'abord achever notre site internet et sa traduction en anglais et espagnol. Nous souhaitons également réfléchir à la structuration d'outils de communication dédiés à nos différents interlocuteurs : sentinelles, psychologues, entrepreneurs, ordres professionnels, institutionnels, etc.

Nous devons également travailler à notre déploiement géographique et œuvrer à nous faire connaître afin de convaincre le plus grand nombre de juridictions possibles. Aujourd'hui, nous sommes présents dans 11 juridictions. 34 autres sont en attente, dont 4 ou 5 auront adopté APESA d'ici la fin de l'année. Nous sommes fiers de voir que des juridictions, par essence indépendantes, choisissent d'adopter une démarche commune. Aujourd'hui, les structures locales qui participent au financement du dispositif bénéficient de mesures fiscales. Nous espérons qu'à l'avenir, nous pourrions, dans cet esprit, associer des entreprises. Le type de souffrance que nous accompagnons est issu de l'exercice d'une activité professionnelle indépendante. C'est donc au monde économique de témoigner de la solidarité à l'égard de ceux qui traversent des difficultés. « Force reste à la loi ». J'ajouterai : la fragilité à l'homme. Notre ambition est de préserver et de restaurer la dignité de l'entrepreneur en souffrance.